

# Règlement

1. L'épreuve dénommée **39<sup>ème</sup> Grand Prix A.R.Gilles** réservée aux coureurs de la catégorie DEBUTANTS se déroule **selon** les règlements de la R.L.V.B. Le barème des pénalités de la RLVB sera le seul applicable. Elle est organisée par le Vélo Club Cité Jemeppe.
2. Cette épreuve est inscrite au calendrier national R.L.V.B. en classe 1.17 et aura lieu à Jemeppe-sur-Meuse le dimanche 22 septembre 2013 départ à 16h.
3. Cette épreuve entre en ligne de compte pour la **TOPCOMPETITION DEBUTANTS**.
4. Les épreuves de la Topcompétition Débutants sont disputées en tant qu'épreuves individuelles. Chaque province alignera une sélection provinciale (quota selon le nombre de licenciés). Trente jours avant l'épreuve, la DTS sélectionnera un nombre de coureurs qui sera complété ensuite par les sections provinciales.
5. Comme prévu dans le Règlement spécial réglant la Topcompétition pour Débutants l'épreuve est ouverte à un maximum de 160 coureurs, parmi lesquels 20 coureurs étrangers, sélectionnés par leur Fédération Nationale (CINQ coureurs maximum par Fédération).
6. Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance ayant à son bord un chef d'équipe qui doit être en possession d'une licence officielle délivrée par sa fédération. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et de préférence à droite de la chaussée, la voiture étant à l'arrêt.
7. La Direction course sera assurée par Christian GILON, 8 rue du bassin- B – 4800-VERVIERS, GSM : 00-32-498-578312. E-mail : cgilroy@skynet.be
8. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de la R.L.V.B. sera d'application.
9. Le contrôle médical sera effectué selon les formes prévues dans les règlements de la R.L.V.B. et de la Communauté Française.
10. **Le classement de la montagne G.P.M.** se nommera **GRAND PRIX MIREILLE FRANZEN** sera basé sur les trois premiers coureurs passant en tête au sommet des cinq côtes répertoriées. Points attribués : 8, 5 et 3 points. En cas d'ex-aequo, priorité sera donnée au coureur ayant totalisé le plus grand nombre de premières places, puis la place au classement du dernier GPM où les coureurs concernés ont obtenu des points sera déterminante. Pour avoir droit à son prix, tout coureur classé devra terminer l'épreuve. Remise du maillot de leader de la TOPCOMPETITION.
11. **Classement Individuel des Jeunes** (Réservé aux débutants de 1<sup>ère</sup> année)  
Un maillot de leader du « Meilleur jeune » sera attribué au meilleur jeune du classement individuel par points.  
Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Topcompétition Débutants ».  
Sur ce maillot de leader l'espace réglementaire restera réservé pour la publicité du sponsor du club, conformément à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

Les coureurs classés ex-aequo au classement individuel des jeunes de la « Topcompétition Débutants » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) dans les différentes épreuves.

## **12. Classement individuel des Points chauds sera le GRAND PRIX GEORGES BOURLET.**

Le classement des points chauds est obtenu en additionnant les points correspondant aux sprints intermédiaires dans chaque épreuve de la « Topcompétition Débutants ».

Dans chaque épreuve en ligne ont lieu TROIS sprints intermédiaires .Points attribués: 8, 5 et 3 points aux 3 premiers coureurs.

Un maillot de leader au classement individuel des points chauds sera remis au leader.

Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Topcompétition Débutants ».

En cas d'égalité de points il sera tenu compte en première instance du nombre de premières places remportées dans les sprints intermédiaires et ensuite avec le résultat du dernier sprint où les coureurs concernés ont obtenu des points.

13. Inscriptions débuteront à 12h45 et se termineront à 13h45. Les dossards et plaques de cadre seront remis aux Directeurs sportifs dans la salle d'inscription. La signature de la feuille de départ débutera à 15h et se terminera à 15h45 au Hall omnisports du Bois de Mont à Jemeppe-sur-Meuse.

14. Le briefing pour les directeurs sportifs aura lieu le dimanche 22 Septembre 2013 à 14 h au Hall omnisports du Bois de Mont à Jemeppe-sur-Meuse.

15. Pour l'ordre des voitures techniques : un premier tirage au sort aura lieu pour toutes les équipes présentes à la réunion des chefs d'équipe et qui ont respecté les modalités d'inscription.

un deuxième tirage au sort pour les équipes non présentes lors de la réunion des chefs d'équipes, les équipes étrangères et pour les équipes qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription.

16. Toutes les formalités de départ se feront au hall omnisports du Bois de Mont à Jemeppe-sur-Meuse .

17. Deux voitures et une moto neutres contenant du matériel de dépannage rouleront à la place qui leur sera assignée par les Commissaires de course.

18. Deux ambulance et un médecin suivront la course.

19. À l'entrée sur les circuits locaux, les voitures des Directeurs sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du jury des commissaires, des voitures neutres et de sécurité) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'organisateur.

20. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le Code de la route doit être respecté.

21. Les délais d'élimination pour cette épreuve sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal.

22. Prix de la combativité « **GREGORY DELAHAUT** » d'un montant de 50€ sera décerné par un jury composé des commissaires de la R.L.V.B. et du directeur de course.

23. Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée finale ainsi que le vainqueur du classement G.P.M. , du classement individuel des jeunes, du classement des points chauds et du prix de la combativité sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.

24. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury des commissaires de la R.L.V.B.

25. Prix :

Individuels : 1.200 €

140 €	120 €	100 €	80 €	65 €	45 €	30 €	25 €	25 €	25 €
25 €	25 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	10 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Classement du jour des jeunes: 100 €

50 €	30 €	20 €
------	------	------

Classement du jour des points chauds : 100 €

50 €	30 €	20 €
------	------	------

G.P.M. : 100 €

50 €	30 €	20 €
------	------	------

**Christian GILON**  
Directeur de course

**Guy CRASSET**  
Coordinateur de la section  
Liégeoise

**39ème GP Gilles**  
**Top Compétition pour les Débutants**  
**Dimanche 22 septembre 2013**

**Jemeppe - Jemeppe**

**Province de Liège**

**SERAING**

Jemeppe

**Départ réel**

Avenue des Robiniers  
à droite rue Antonin Delville  
à Rue de Jace  
à gauche rue J. Depàs  
Rond Point tout droit Rue des Roselières  
à droite Rue Harkay

**FLEMALLE**

rue Harkay  
à droite rue Haute  
à gauche rue Hotel Communal  
à droite rue J-L Adam  
à gauche rue de l'Alouette  
rond-point tout droit rue des Cahottes  
à droite rue Edouard Malherbe  
rond-point direction Horion-Hozémont

**GRACE HOLLOGNE**

Horion-Hozémont

rond-point, rue du Bihet direction Horion-Hozémont  
rond-point à gauche, rue des Blancs Bastons  
à droite rue de Fexhe (rond-point 1ère à droite)  
tout droit rue de Lexhy

**DONCEEL**

à gauche, Grand Route  
Rond point, tout droit Grand Route

**Sprint Intermédiaire N°1 (hteur du Garage Suzuki)**

**WAREMME**

N 637 rue de Bierset  
à gauche rue Amrmand Jamouille

Km Parcoursu	Km à faire	38 km/h	40 km/h	42 km/h
		16:00:00	16:00:00	16:00:00
0	80,1	16 h 00	16 h 00	16 h 00
1,5	78,6	16 h 02	16 h 02	16 h 02
1,8	78,3	16 h 03	16 h 03	16 h 03
3,1	77	16 h 05	16 h 05	16 h 04
3,4	76,7	16 h 05	16 h 05	16 h 05
3,7	76,4	16 h 06	16 h 06	16 h 05
4,9	75,2	16 h 08	16 h 07	16 h 07
5,2	74,9	16 h 08	16 h 08	16 h 07
6,2	73,9	16 h 10	16 h 09	16 h 09
6,7	73,4	16 h 11	16 h 10	16 h 10
6,9	73,2	16 h 11	16 h 10	16 h 10
8,6	71,5	16 h 14	16 h 13	16 h 12
10,7	69,4	16 h 17	16 h 16	16 h 15
12,3	67,8	16 h 19	16 h 18	16 h 18
13,2	66,9	16 h 21	16 h 20	16 h 19
14,8	65,3	16 h 23	16 h 22	16 h 21
19,7	60,4	16 h 31	16 h 30	16 h 28
20,7	59,4	16 h 33	16 h 31	16 h 30
21,9	58,2	16 h 35	16 h 33	16 h 31

**FAIMES**

rue Armand Jamouille  
à gauche rue Saint-Georges  
tout droit rue Saint-Georges  
à droite rue des fermes  
à gauche rue de Viemme (direction Verlaine)

**VERLAINE**

Seraing le Château

tout droit rue de verlaine

**SPRINT INTERMEDIAIRE N° 2 (Hteur maison N° 21)**

Verlaine

tout droit Grand Route  
à gauche rue des Croisettes (direction Oudoumont)  
à gauche rue Oudoumont  
à droite rue Oudoumont  
à droite rue Harduemont

**DONCEEL**

à gauche îlot Chemin de la Croisette  
à gauche rue Chabot  
à droite rue Adelson Falise  
rond point à droite rue Tombeux  
rue Lahaut  
Tout droit rue Laville  
à droite rue Lavaulx  
à droite Grand Route  
rond point, tout droit Grand Route

**GRACE - HOLLOGNE**

à droite rue de Lexhy  
tout droit rue de Fexhe  
tout droit Rue du Huit Mai  
rue du Sart Tiri  
rue des Awirs

Awirs

à droite rue des Béguinnes

**Pied du GPM 1****Sommet GPM 1 (hauteur n°42)**

à gauche rue Hena  
à droite rue des Fagnes  
à gauche rue des Fagnes

**ENGIS**

rue des Fagnes

**Pied du GPM 2**

à droite rue Reine Astrid

23,9	56,2	16 h 38	16 h 36	16 h 34
24	56,1	16 h 38	16 h 36	16 h 34
24,3	55,8	16 h 38	16 h 36	16 h 35
24,5	55,6	16 h 39	16 h 37	16 h 35
27,5	52,6	16 h 43	16 h 41	16 h 39
28,1	52	16 h 44	16 h 42	16 h 40
29,7	50,4	16 h 47	16 h 45	16 h 42
30,5	49,6	16 h 48	16 h 46	16 h 44
31,5	48,6	16 h 50	16 h 47	16 h 45
32,3	47,8	16 h 51	16 h 48	16 h 46
32,7	47,4	16 h 52	16 h 49	16 h 47
33,2	46,9	16 h 52	16 h 50	16 h 47
33,3	46,8	16 h 53	16 h 50	16 h 48
33,8	46,3	16 h 53	16 h 51	16 h 48
36,3	43,8	16 h 57	16 h 54	16 h 52
37,3	42,8	16 h 59	16 h 56	16 h 53
37,6	42,5	16 h 59	16 h 56	16 h 54
38,9	41,2	17 h 01	16 h 58	16 h 56
40,7	39,4	17 h 04	17 h 01	16 h 58
42	38,1	17 h 06	17 h 03	17 h 00
43,2	36,9	17 h 08	17 h 05	17 h 02
44	36,1	17 h 09	17 h 06	17 h 03
45,3	34,8	17 h 12	17 h 08	17 h 05
47,2	32,9	17 h 15	17 h 11	17 h 07
47,2	32,9	17 h 15	17 h 11	17 h 07
48,9	31,2	17 h 17	17 h 13	17 h 10
49	31,1	17 h 17	17 h 14	17 h 10
49,1	31	17 h 18	17 h 14	17 h 10
49,3	30,8	17 h 18	17 h 14	17 h 10
50,7	29,4	17 h 20	17 h 16	17 h 12
50,7	29,4	17 h 20	17 h 16	17 h 12

**SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

rue de l'Orangerie

**Sommet GPM 2 (plaque parking)**

rond point tout droit rue Noiset

à gauche Campagne d'Houlaye (virage à gauche dangereux)

Sur-Les-Bois

à gauche rue Emile Delcourt

**Pied du GPM 3 (entre 2 poteaux)****Sommet GPM 3 (avant casse-vitesse)**

rue Solovaz

à droite rue du Centre (passage au dessus autoroute)

**GRACE-HOLLOGNE**

droite rue du Centre direction Horion-Hozemont

rue Pas-Saint Martin

Tout droit rue du Pery

à droite rue de l'Harmonie

à droite rue de la Source

à droite rue du Sart Thiri

**FLEMALLE**

rue des Awirs

à gauche rue du Palais

à droite (sens unique) rue Pré Mottard

à gauche rue Sart d'Avette

tout droit

**Pied du GPM 4**

à gauche Sart d'Avette

serrer à gauche

serrer à droite

**Sommet GPM 4 (en face de l'Adm. Communale)**

rue de la Résistance

à droite rue des Cahottes

rond-point tout droit rue de l'Alouette

tout droit rue J-L Adam

tout droit rue E. Tiyou

tout droit rue Harkay

**SERAING**

Jemeppe

à gauche rue des Roselières

à droite Avenue de Douai

à droite rue Delville

à droite rue du Bois de Mont

à gauche rue des Cottages

à gauche rue Blum

à droite Avenue G. Lambert **!!!!DANGER!!!!**

à gauche rue Housseux

rue Tomballes

à gauche Avenue des Robiniers

**Passage de la ligne d'arrivée****SPRINT INTERMEDIAIRE N°3 (Passage de la ligne d'arrivée)****1 circuit local de 4,400 km** : Avenue des Robiniers, puis par les rues A. Delville. de Jace. Jean Depas.**(GPM 5)**, Avenue de Douai, A. Delville, Bois de Mont, des Cottages. Blum.

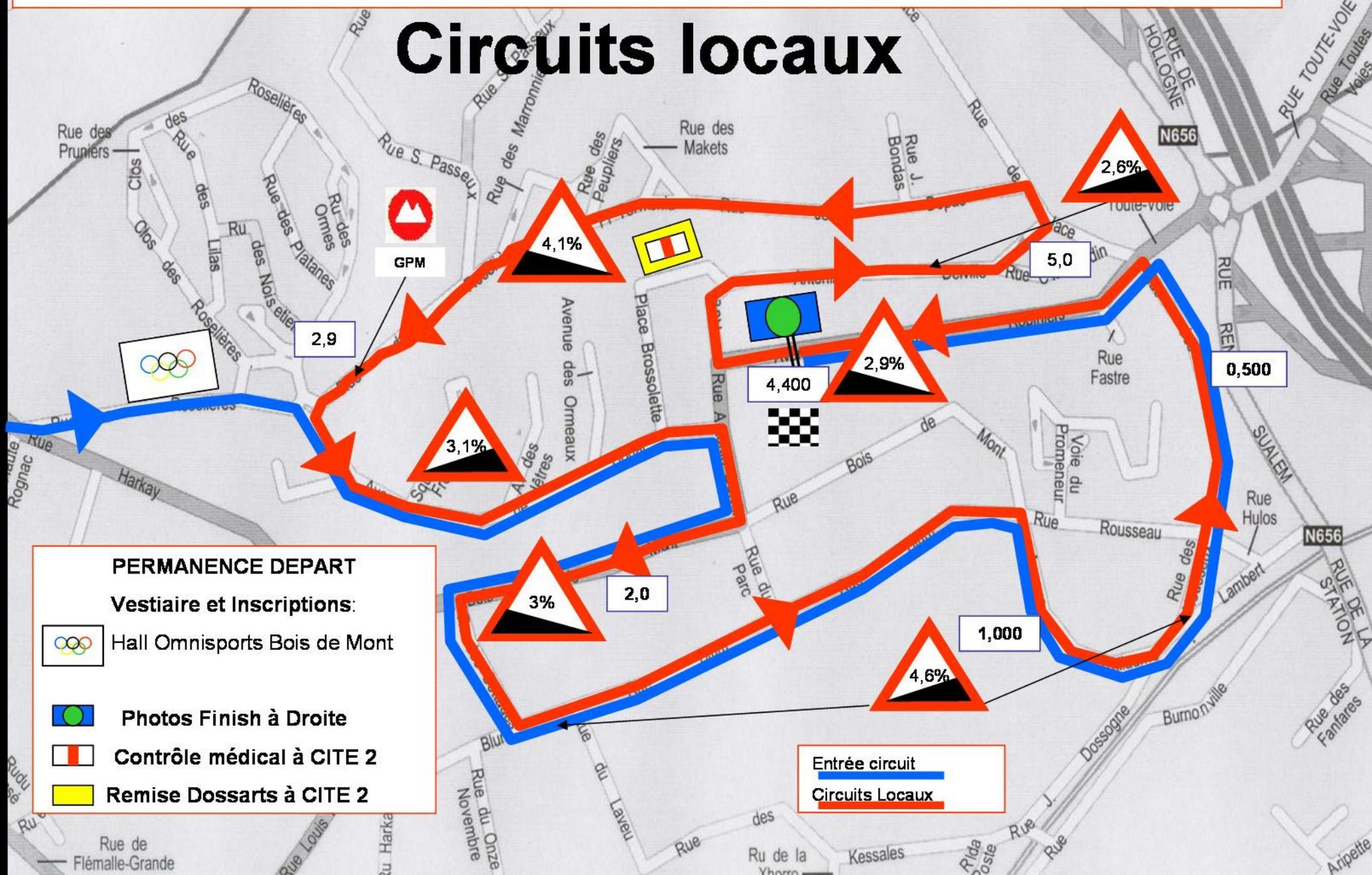
Avenue G. Lambert, des Housseux, des Tomballes, Avenue des

**ARRIVEE** Avenue des Robiniers **Photos Finish à DROITE**

51,3	28,8	17 h 21	17 h 17	17 h 13
53,4	26,7	17 h 24	17 h 20	17 h 16
53,6	26,5	17 h 25	17 h 20	17 h 17
54,2	25,9	17 h 26	17 h 21	17 h 17
55,3	24,8	17 h 27	17 h 23	17 h 19
55,8	24,3	17 h 28	17 h 24	17 h 20
56,3	23,8	17 h 29	17 h 24	17 h 20
56,7	23,4	17 h 30	17 h 25	17 h 21
58	22,1	17 h 32	17 h 27	17 h 23
59,3	20,8	17 h 34	17 h 29	17 h 25
59,9	20,2	17 h 35	17 h 30	17 h 26
60,5	19,6	17 h 36	17 h 31	17 h 26
60,7	19,4	17 h 36	17 h 31	17 h 27
61	19,1	17 h 36	17 h 32	17 h 27
61,9	18,2	17 h 38	17 h 33	17 h 28
64	16,1	17 h 41	17 h 36	17 h 31
64,3	15,8	17 h 42	17 h 36	17 h 32
64,5	15,6	17 h 42	17 h 37	17 h 32
66,4	13,7	17 h 45	17 h 40	17 h 35
66,4	13,7	17 h 45	17 h 40	17 h 35
66,8	13,3	17 h 45	17 h 40	17 h 35
67,1	13	17 h 46	17 h 41	17 h 36
67,7	12,4	17 h 47	17 h 42	17 h 37
67,9	12,2	17 h 47	17 h 42	17 h 37
68,8	11,3	17 h 49	17 h 43	17 h 38
69,3	10,8	17 h 49	17 h 44	17 h 39
70,5	9,6	17 h 51	17 h 46	17 h 41
70,8	9,3	17 h 52	17 h 46	17 h 41
72,1	8	17 h 54	17 h 48	17 h 43
72,4	7,7	17 h 54	17 h 49	17 h 43
73	7,1	17 h 55	17 h 50	17 h 44
73,1	7	17 h 55	17 h 50	17 h 44
73,5	6,6	17 h 56	17 h 50	17 h 45
73,6	6,5	17 h 56	17 h 50	17 h 45
74,2	5,9	17 h 57	17 h 51	17 h 46
74,5	5,6	17 h 58	17 h 52	17 h 46
74,6	5,5	17 h 58	17 h 52	17 h 47
75	5,1	17 h 58	17 h 53	17 h 47
75,4	4,7	17 h 59	17 h 53	17 h 48
75,4	4,7	17 h 59	17 h 53	17 h 48
80,1	0	18 h 06	18 h 00	17 h 54

# Juniors et Débutants

## Circuits locaux



**PERMANENCE DEPART**  
**Vestiaire et Inscriptions:**

-  Hall Omnisports Bois de Mont
-  Photos Finish à Droite
-  Contrôle médical à CITE 2
-  Remise Dossarts à CITE 2

**Entrée circuit**  
**Circuits Locaux**